UNSA Education 34

Montpellier, le 10 mai 2010

C. Lassalvy
Secrétaire départemental

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Inspection académique de l'Hérault
31, rue de l'Université
34064 MONTPELLIER CEDEX

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Compte tenu des difficultés liées à l'attribution des dotation d'heures supplémentaires affectées au dispositif d'accompagnement éducatif au cours de l'année scolaire 2009-2010, l'UNSA Education souhaiterait que l'affectation des ces moyens, tant pour le premier degré que pour le second degré, fasse l'objet d'un examen dans le cadre de réunions paritaires départementales, CTPD et CDEN, dans le souci d'une répartition la plus équitable possible.

Cette question n'a été abordée à ce jour en CTPD ou CDEN que dans le cadre de réponses à des questions diverses.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de mettre à l'ordre du jour d'un CTPD et d'un CDEN, l'examen des dotations en heures supplémentaires pour la mise en place de l'accompagnement éducatif, dès que la dotation en moyens accordée par M. le Recteur sera connue.

Veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, à notre attachement à la cause de l'Ecole Publique.